

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON

Séance du 12 mars 2024

Nombre de membres		l'an deux mille vingt-quatre, le douze mars,
En exercice	13	à 19h30 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
Présents	9	régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
Votants	11	par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la
		présidence de Madame Emmanuelle RASSENEUR, Maire.

Date de la convocation

06 mars 2024

Étaient présents : Emmanuelle RASSENEUR - Olivier PORS – Gwenaëlle JAOUEN – Didier GOURRET – Adeline CARETTE – Jacques BISCH – Aurélien LE BERRE – Nathalie LAPART - Loïc FLOCHLAY

Étaient absents : Carole PIGEYRE (procuration à Emmanuelle RASSENEUR) – Moktar BENHADJ – Geoffrey COLIN – Joël MONOT (procuration à Didier GOURRET)

Didier GOURRET a été élu secrétaire de séance.

2024-03-07 : LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Exposé :

L'objectif général des Lignes Directrices de Gestion (annexe 3) est de **déterminer les orientations Ressources Humaines (RH) de la collectivité**, et plus précisément :

- Disposer d'orientations RH plus transparentes, plus claires et partagées avec les différents acteurs : Elus - agents - managers – organisations syndicales ;
- Valoriser les ressources humaines et les parcours professionnels des agents ;
- Développer des leviers managériaux : motivation - perspectives de mobilité ou d'évolution des agents ...
- Rendre l'action publique plus réactive et plus efficace ;
- Avoir une politique collective des RH - avec vision à moyen terme - plutôt qu'une gestion individuelle au cas par cas ;
- Rendre attractive la Fonction Publique Territoriale avec une gestion plus moderne des RH ;
- Renforcer l'égalité professionnelle dans la fonction publique ;
- Favoriser les évolutions de carrières, les mobilités et les transitions professionnelles des agents publics (intra fonction publique et avec le secteur privé) ;

Le comité social territorial (CST) a été saisi lors de la séance du 6 février 2024. Comme indiqué sur le procès-verbal en annexe 4, les représentants du personnel ont émis un avis défavorable (7 défavorables, 2 favorables), au vu de la délibération RIFSEEP (annexe des lignes directrices de gestion), regrettant que les primes soient supprimées en cas d'absence.

Le collège des élus a émis un avis favorable à l'unanimité.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter les lignes directrices de gestion et d'autoriser Mme la Maire à signer les documents nécessaires à leurs applications.

Décision : : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte les lignes directrices de gestion ;
- Autorise Mme la Maire à signer les documents nécessaires à leurs applications.

Le secrétaire de séance



Didier GOURRET

La Maire



Emmanuelle RASSENEUR.